



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du 4 octobre 2023
Délibération n° 2023-61

Objet : Projet de rénovation de l'éclairage public du Boulevard du Rougeret

Le mercredi 4 octobre 2023, à 20 h le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS.

Lieu de réunion : salle du Conseil Municipal – Mairie

Date de convocation : vendredi 29 septembre 2023

Présents : Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER PLESSE, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Grégory BERTEAUX, Frédérique CARRÉ, Vincent CARRÉ, Auriane JARDIN, Roselyne GOUPY

Absents représentés : Mariannick MOUTON ayant donné pouvoir à Jean-Pierre COCO,

Absents : Christophe SERET, Guillaume ROBIN

Secrétaire de séance : Auriane JARDIN

Monsieur le Maire, expose ce qui suit :

Le projet de réaménagement du Boulevard du ROUGERET nécessite la rénovation partielle de l'éclairage public.

Le projet d'éclairage présenté par le syndicat départemental d'énergie des Côtes d'Armor pour un montant de 64 800 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% des frais de maîtrise d'ingénierie)

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE22, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 39 000 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise effectuée du coefficient moyen du marché, augmentée des frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE : Le projet de rénovation de l'éclairage public du Boulevard du ROUGERET. Charge le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22) d'effectuer les travaux pour un montant d'environ 39 000 €
- INDIQUE que les crédits nécessaires à la réalisation de la rénovation de l'éclairage public du boulevard du Rougeret sont prévus au budget de la Commune,

POUR : UNANIMITE

ABSTENTION :

CONTRE :

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré ce jour, mois et an susdits.

A Saint-Jacut-de-la-Mer, le 04 octobre 2023

Le Maire,
Jean-Luc PITHOIS

Le secrétaire de séance
Auriane JARDIN



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-JACUT-DE-LA-MER

Séance du mercredi 4 octobre 2023
Délibération n° 2023-60

Objet : Commande publique :

- Attribution du marché de travaux pour la rénovation de la voirie, la rénovation d'un trottoir et la création d'une piste cyclable du boulevard du Rougeret

Le mercredi 4 octobre 2023, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc PITHOIS.

Lieu de réunion : salle du Conseil Municipal – Mairie

Date de convocation : Vendredi 29 septembre 2023

Présents : Jean-Luc PITHOIS, Nathalie BOUTIER PLESSE, Jean-Pierre COCO, Annie LE RET, Grégory BERTEAUX, Frédérique CARRÉ, Vincent CARRÉ, Auriane JARDIN, Roselyne GOUPY

Absents représentés : Mariannick MOUTON ayant donné pouvoir à Jean-Pierre COCO,

Absents : Christophe SERET, Guillaume ROBIN

Secrétaire de séance : Auriane JARDIN

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Une consultation avec une tranche ferme et une tranche optionnelle a été lancée le 25 mai 2023 concernant le marché de travaux pour la rénovation de la voirie, d'un trottoir et la création d'une piste cyclable Boulevard du ROUGERET.

Trois entreprises ont déposé une offre dans le délai imparti, l'entreprise COLAS, l'entreprise de travaux publics Even et l'entreprise EUROVIA.

Au vu de l'analyse des offres réalisées, il est proposé de sélectionner l'offre de l'entreprise de travaux publics Even d'un montant de 932 789,75 €HT pour la tranche ferme et de 246 808,90 €HT pour la tranche conditionnelle. Ces offres sont les plus économiques et qui répondent le plus à notre cahier des charges.

Vu le code de la commande publiques,

Vu les trois offres reçues répondant à la consultation,

Vu l'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise le Maire ou son représentant à signer les devis de l'entreprise EVEN pour un montant de 1 179 598,65 € correspondant à la tranche ferme et conditionnelle.

-Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y afférant.

POUR : UNANIMITE

ABSTENTION :

CONTRE :

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré ces jours, mois et an susdits.

A Saint-Jacut-de-la-Mer, le 04 octobre 2023

Le Maire

Jean-Luc PITHOIS

Le secrétaire de séance

Auriane JARDIN